

**Association des Concessionnaires,
Locataires, Occupants et Usagers
de l'Île aux Oiseaux pour la
Défense du Paysage Naturel et Bâti.
A.C.L.O.U. de l'île aux oiseaux
90 avenue St EXUPERY
33260 LA TESTE DE BUCH**

LA TESTE DE BUCH le
vendredi 29 novembre 2013

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU

29 NOVEMBRE 2013

Le vendredi vingt neuf novembre deux mille treize à 18h00, les sociétaires de l'ACLOU de l'île aux Oiseaux se sont réunis salle Bonneval, à La Teste de Buch sur la convocation adressée par courrier individuel, par publication électronique sur son site internet, et par voie de presse, conformément à l'article 16 des statuts qui stipule que l'assemblée générale se réunie au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration sur convocation envoyée au moins quinze jours à l'avance. L'assemblée générale est présidée par monsieur Philippe RICAUD en sa qualité de Vice-Président de l'association ACLOU de l'île aux Oiseaux, madame Nelly CAZIS est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Sont présents : Philippe RICAUD ; Philippe LAURA ; Christine MORA-LAINE ; Nelly CAZIS ; Philippe LAUTARD ; Brigitte BERNARD ; Dany DUPUCH ; Thierry DUPUCH ; Stéphane SORE ; Patrick DUPUCH ; Martine NOAILLES ; Jean NOAILLES ; Christophe MOULIETS ; Daniel PI ; Sophie VATSKIL ; Franck VATSKIL ; Alexis BONNIN ; Eliane BONNIN ; Bertrand GUIMBERTEAU ; Françoise MINOS ; Annie CAUBIT ; Christophe GRIS ; Marie-Christine DUPUCH ; André PEYS ; Catherine BORDES ; Raphaël DINELLI ; Jean-Marie BAUDRY ; Yann DARRIET ;

Absent excusé : Jean DUBROUS

La feuille de présence qui a été signée par chaque sociétaire en entrant permet de constater que 28 étaient présents, pour un total de 28 voix. Aucune condition de quorum n'étant prévue par l'article 16 des statuts, les décisions seront prises à la majorité plus une voix des personnes présentes et représentées, à jour de leur cotisation.

L'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ Rapport moral du Président
- ⇒ Rapport financier du Trésorier
- ⇒ Questions diverses

Philippe RICAUD, Vice-Président de l'association présente les excuses du président Jean DUBROUS retenu pour des raisons personnelles auxquelles il n'a pas pu se soustraire.

Excuses du garde Thierry DUPRAT. On regrettera son absence qui nous prive de réponses aux nombreuses questions que pose son rapport d'activité 2012/2013.

De même que l'absence du représentant du Conservatoire du Littoral ne nous permettra pas d'obtenir de réponses sur la mise en chantier du PLAN DE GESTION.

Monsieur le Maire retenu par ses obligations de représentation ne pourra pas être avec nous ce soir.

Philippe RICAUD remercie pour leur présence et leur participation les membres présents.

Au nom de l'association, Philippe RICAUD rend hommage à la mémoire de Jacques CAUBIT qui nous a quitté en début d'année. Il adresse ses condoléances à sa famille et remercie Annie CAUBIT pour l'apport discret et méritoire qu'elle apporte au sein du conseil d'administration.

Lecture est faite et quitus donné à l'unanimité après lecture du procès verbal de l'assemblée générale de décembre 2012.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Philippe RICAUD fait part de la parution du livre de M. VIALARD sur l'île disponible en librairie.

Philippe RICAUD propose à l'occasion de cette assemblée générale d'examiner les sujets majeurs qui ont fait l'objet d'échanges, d'entretiens, de réunions et de courriers avec le Conservatoire et le Gestionnaire.

Le premier sujet

Cette année le Gestionnaire de l'île, la Mairie, a lancé une consultation pour l'attribution de quatre cabanes en fin d'AOT à la suite de décès. Nous avons reçu 47 dossiers que nous avons étudiés au titre de l'ACLOU conformément et dans le strict respect du règlement intérieur de la commission, en sélectionnant trois noms par cabane. Le 23 février nous avons remis en réunion, à la commission notre rapport écrit, ce qui n'a pas été le cas des autres associations pas plus que de la Mairie et pas d'avantage que le membre de son opposition. Malgré la désapprobation du Conservatoire sur la façon dont s'était déroulée cette commission au cours de laquelle les autres associations n'avaient désigné qu'un seul nom par cabane, le 1 juillet l'annonce officielle des attributions a été faite :

La cabane N° 22 à Monsieur Alexis BONNIN

La cabane N° 28 à Monsieur Sébastien CONDOM

La cabane N° 39 à Madame Annette CANLORBE

La cabane N° 97 à Monsieur Bruno CHARBONNIER

Il résulte de ces séances houleuses une prise de décision du Conservatoire du Littoral et de Monsieur le Sous-Préfet de remettre à plat les modalités d'attribution des cabanes. Considérant que l'ACLOU a parfaitement respecté l'esprit et la lettre qui président aux principes du règlement intérieur de la commission, nous attendons avec la plus grande méfiance les propositions qui seront faites par le Conservatoire. Nous réagirons en conséquence, sachant que nous avons dénoncé les dysfonctionnements de cette commission par courrier au Conservatoire en date du 19 juin 2013 ; courrier resté sans réponse.

Le second sujet :

Le 23 octobre le Conservatoire du littoral a convié l'ensemble des Aotistes à la présentation du rapport final du Plan de gestion de l'île réalisé par le bureau d'étude BIOTOPE. Quelques membres de l'ACLOU étaient présents. On a pu noter l'absence du Gestionnaire ainsi que le représentant du Conservatoire. Un document de synthèse accompagne l'étude complète avec ses annexes. Vous pourrez prendre connaissance de ces documents en vous rendant sur le site de l'ACLOU et en cliquant sur le lien relatif au plan de gestion. Au titre des informations générales on notera en tête de chapitre :

« la participation des acteurs de la zone côtière à sa gestion est l'un des principes fondateurs de cette démarche »

Nous prenons acte de ce postulat en espérant que nos partenaires, les observateurs et les détracteurs reconnaissent en l'ACLOU son rôle effectif dans la défense et la protection du paysage naturel et bâti de l'île aux oiseaux.

Malgré nos efforts à faire reconnaître notre rôle dans la gestion et dans la protection du site, nous nous heurtons trop souvent à l'ostracisme, à la méconnaissance de notre action ou plus fréquemment à la jalousie.

Nous en voulons pour preuve le rejet par le conseil général de notre demande d'attribution d'une cabane sur le port de La TESTE dont le principe était acquis dès 2009 et confirmé par écrit. Un emplacement sur le port aurait permis l'accostage par tout temps pour le transport de matériaux pour l'entretien des quais et des cabanes, mais aussi pour le déchargement des déchets à l'issue du nettoyage des plages. Pour revenir au Plan de Gestion, nous engageons tous les membres de l'association à prendre connaissance des documents fort instructifs et notamment la partie qui traite du plan opérationnel qui définit les objectifs à long terme à partir des enjeux et en proposant des actions. On découvrira avec intérêt les prévisions budgétaires qu'impliquent ces actions.

Le troisième sujet :

Le 6 novembre le Conseil de Site s'est réuni en Mairie en présence de M. le Sous-préfet, de M. le Maire, et des représentants du Conservatoire du Littoral. C'était l'occasion pour notre garde Thierry DUPRAT d'exposer ses activités sur l'île durant l'exercice 2012/2013. En son absence aujourd'hui, il est difficile de présenter son rapport sans que puisse s'engager des échanges et obtenir des éclaircissement sur des sujets tels que l'activité des conseils de quartiers, en fait inexistant. Il eut été intéressant d'apprendre comment et sous quelle forme matérielle et financière le plan de gestion allait se mettre en place et sous quels délais, avec qui et avec quelle priorité. Certes nous avons pris acte qu'un second garde allait être nommé pour apporter son aide à cette mise en chantier du plan de gestion qui pour l'essentiel et dans un premier temps ne porte que sur des études. De même, hommage leur est rendu, nous avons bien noté l'apport bénévole de Messieurs LEGRAND et NOAILLES dans l'aide qu'ils apportent au garde dans ses travaux.

En sa présence nous aurions rappelé à Thierry DUPRAT que l'ACLOU est en mesure, dès l'instant où il en manifesterait le souhait, de lui apporter en hommes et en équipement tous les moyens qu'il jugerait utile dans son travail sur le site ou de communication et d'information auprès des Aotistes et du grand public qui fréquente l'île, lequel public consulte en nombre et de manière régulière le site de l'ACLOU.

Nous sommes en particulier en train de réfléchir à la réalisation d'une plaquette d'information relative à l'île aux Oiseaux.

On regrettera sur ce dernier point, encore une fois, la totale déficience d'information officielle et maîtrisée sur l'île aux oiseaux. Cette carence conduit aux reproches qui sont dirigés contre les médias, voire, mais à tort contre l'ACLOU, journalistes ou télévision qui, par le fait, diffusent une fausse image de l'île et sont taxés de mauvaise publicité. Il nous semble qu'au-delà des informations que nous communiquons sur le site, une réflexion devra être menée afin d'assurer une meilleure maîtrise et une meilleure diffusion des actions auxquelles nous allons être conduits.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale

RAPPORT FINANCIER DE LA TRESORIERE

Bilan 2013 - Arrêté au 25/11/2013

	RECETTES	DEPENSES
<u>RECETTES :</u>		
105 Cotisations à 10 Euros		1 050 Euros
<u>DEPENSES :</u>		
20/12/12 : Hyper U AG du 21/12/12		
Chèque CA 4261739		109.46
03/01/13 : Ostrya Fleurs Coussin JJ Caubit		
Chèque CA 4261740		80.00
06/02/13 : Facture Internet ACLOU		
Ph LAURA .Virement Bancaire		93.74
26/02/2013 Facture La Poste		
Chèque CA 4261741		31.96
12/09/13 Facture COPIFAC		
Chèque CA 7873052		93.30
14/11/13 Facture La Poste		
Chèque CA 7873053		90.72

	TOTAL DEPENSES 2013 :	499.18
Résultat 2013	1050.00	499.18
	+ 550.82	

Solde Exercice 2012	6 337.60	

	6 888.42 Euros	
Crédit Agricole 25/11/2013	6 888.42	
Caisse	30.00	

Disponible au 25/11/2013	6 918.42 Euros	

Assemblée générale de l'ACLOU de l'île aux oiseaux

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale

Sur les actions programmées en 2014

- Participation aux journées de nettoyage de l'île
- Participation au forum des associations de La TESTE avec présentation des panneaux réalisés pour l'expo « regards sur l'île aux oiseaux » en septembre 2012 et distribution d'un dépliant présentant l'historique, le rôle et les actions de l'association.
- Démarches pour l'obtention d'un agrément au titre de la protection de l'environnement conforme à l'article L 141-1 du code de l'environnement
- Poursuite de nos revendications auprès du Conservatoire et du Gestionnaire portant sur :
 - La révision des bases de calcul de la redevance
 - Négociations dans le cadre de l'AOT sur l'élargissement du nombre des personnes autorisées à occuper la cabane.
 - Extension de la durée des AOT.
 - Réflexions à mener sur l'évaluation de la valeur vénale de la cabane dès l'instant où elle est attribuée à un nouvel Aotiste au détriment de la famille.
 - Révision des statuts de l'association sur différents articles (notamment nouvelle adresse du siège) avec prévision d'une AG extraordinaire en fin de premier semestre 2014.

Au titre des questions diverses, Thierry DUPUCH demande s'il est possible d'évoquer la question des renouvellement d'AOT dont les conventions n'ont toujours pas été reçues. Il a relevé que l'année dernière, le maire avait promis que les occupants auraient les conventions pour lecture avant de les signer. Par ailleurs, se pose la question de savoir s'il y aura une augmentation des redevances, et dans quelles proportions.

Philippe RICAUD répond que dans les courriers que l'on a du Conservatoire du littoral, il est affirmé que les redevances ne seraient pas augmentées, mais on avait discuté la question de l'appréciation des surfaces des terrasses, et ils ont mis le calcul en attente. On a toujours pas de réponse quant au calcul des surfaces de terrasse. Il y avait aussi un autre point que l'on avait souligné : c'était la fréquentation des cabanes. Nous avons demandé à ce que l'on puisse avoir une liste de 6 noms et non pas, comme c'est le cas actuellement, certaines personnes exclusivement mentionnées dans l'AOT. Guillemette ROLAND avait esquivé la question, en disant qu'il fallait voir la faisabilité, et monsieur VEDRINE, tout en confirmant que c'était possible était resté très discret sur le mode de fréquentation des cabanes par des tiers. Pour toute réponse, nous avons eu le courrier du Conservatoire du littoral du 21 février 2013 qui nous expliquait que dans la mesure où le garde ne pouvait pas être présent souvent sur l'île aux Oiseaux, ils n'avaient pas les moyens matériels de vérifier qui vient dans les cabanes :

« En ce qui concerne la présence de tierces personnes dans la cabane en l'absence du titulaire, il est confirmé que celle-ci est accordée, compte tenu des moyens à la disposition du gestionnaire pour la vérifier, aux père, mère, enfants majeurs, conjoint, pacsé ou concubin de l'occupant bénéficiaire. Afin que cela puisse être accordé à l'occupant et vérifié par le gestionnaire, il est nécessaire que l'état civil des personnes concernées soit indiqué dans cette convention administrative.

De plus, il a également été confirmé que le transfert de l'AOT en cas de décès du tenant du titre ne peut être autorisé qu'au seul profit du conjoint.

Le calcul de la redevance établi avec France Domaine pour l'occupation privative dérogatoire du DPM de l'île aux Oiseaux a été confirmé par celui-ci. Il a également été confirmé que l'occupation des cabanes ne contribue pas à la conservation du DPM. Par ailleurs, aucune subvention ne peut être accordée au titre privatif de l'occupation de ces cabanes.

Enfin, lors d'une attribution de cabane, le gestionnaire du site n'a pas pour vocation de prendre en charge l'estimation de la valeur vénale des aménagements réalisés par le précédent occupant ».

Plusieurs pistes sont à creuser à partir de ce courrier. Si France Domaine a pris soin de préciser que notre occupation de l'île ne contribuait pas à la conservation du site, c'est justement parce que cette affirmation n'est pas du tout certaine, et qu'il nous suffirait de démontrer le contraire pour pouvoir prétendre à un nouveau calcul des redevances. Mais cela impliquera sans doute un recours contentieux.

Autre point intéressant, le fait qu'il nous soit précisé qu'il ne revient pas au gestionnaire de prendre en charge l'estimation de la valeur vénale des aménagements réalisés par le précédent occupant, ce qui signifie *a contrario* qu'il ne serait pas impossible que les associations puissent prendre à leur charge ce rôle à l'avenir.

Nous avons donc des pistes de réflexion intéressantes à explorer.

Philippe LAURA constate avec consternation que malgré les déclarations du gestionnaire de travailler en concertation avec les associations, il n'en est rien. Que les informations ne circulent pas suffisamment. Il regrette que l'ACLOU ne soit pas plus offensive. Il faudrait relancer plus régulièrement le gestionnaire et le Conservatoire du littoral pour demander des informations et être mieux associé à la gestion du site.

Philippe RICAUD rappelle la quantité de courrier et de dossier que nous montons chaque année ; et cette année encore. Les courriers restent la plupart du temps sans réponse. Et la réponse du 21 février n'est pas inintéressante !

Quelle actions effective est-il possible de mener contre le Conservatoire dans ce cas ? Comment agir pour qu'il y ait des réactions en face ? La dernière fois que l'on a posé des questions très concrètes nous avons été renvoyé à France Domaine, alors que l'on sait très bien que dans ce type de contrat administratif il est possible de mettre ce que l'on veut. Il n'y a pas de contrat type. Nous avons même été jusqu'à nous intéresser aux conventions d'AOT des carrelats qui sont soumis aux même règles que nous, et qui pourtant ont un statut plus clair et

plus favorable, sans pour autant aboutir à l'anarchie la plus totale. La question est peut être celle de savoir si en tant qu'ACLOU nous avons les moyens de nous battre contre l'État. nous avons bien conscience d'être maltraité, que les contrats sont léonins. Et si l'assemblée ici présente a des idées à proposer, nous les mettrons en œuvre.

Alexis BONNIN propose que les questions que l'on a à poser le soit par voie de presse.

LA SALLE : la presse ne sera jamais du côté des « privilégiés » que sont les occupants des cabanes de l'île. La côte nord-ouest en fait régulièrement les frais. On a plus à y perdre.

Philippe LAURA dit qu'il est bien placé pour savoir qu'il n'y a jamais de réponse, puisqu'il a lui-même participé à la rédaction de la plupart des courriers. Nous devons toutefois redemander au Conservatoire de nous envoyer un projet d'AOT avant signature. Il faudrait également faire état de certaines inexactitudes qui se sont glissées dans le rapport du garde. Est-ce que l'on ne peut pas s'adresser à l'échelon supérieur au Conservatoire du littoral Gironde ? L'idée n'est pas de travailler contre eux, mais avec eux.

Christine MORA-LAINE, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des réunions, que tous les occupants reçoivent des convocations, mais que peu d'entre eux sont présents.

LA SALLE : « nous on avait rien reçu ! »

Christine MORA-LAINE Lors de la dernière réunion du 23 octobre 2013, il y avait le maire, le garde, et on a essayé de savoir des choses. Il était possible de poser des questions. Tout le monde a pu s'exprimer.

Alexis BONNIN Cette réunion était importante. Le maire et le garde ont présenté le plan de gestion. Nous avons été affolé parce qu'il y avait des sommes très importantes sur le tableau prévisionnel des dépenses. Par ailleurs le Conservatoire du littoral n'était même pas présent. Lors de cette réunion, une augmentation de 11% des AOT a été évoquée, puisque les AOT sont indexées sur l'indice des loyers.

Philippe RICAUD, il semble que l'augmentation des AOT maintenant soit la conséquence du fait que le montant des redevances n'a pas été revalorisé durant sept ans, alors que c'était prévu dans l'AOT. Ce qui est dérangeant, c'est que l'on ne sait jamais qui prend la décision de faire quoi. Le garde nous a dit qu'il était intervenu pour ne pas qu'il y ait d'augmentation. L'augmentation en elle même n'est pas illogique, puisqu'elle était prévue dans l'AOT précédente. La question est plutôt celle du calcul de la redevance pour les terrasses. Madame KISIELEWSKI ayant répondu qu'il était toujours possible de les détruire...

Thierry DUPUCH regrette l'absence du maire à qui il aurait souhaité poser la question de savoir dans quelle mesure la cabane de monsieur BOERI, qu'il a rendu, est devenue la propriété de la mairie sans qu'il y ait de commission d'attribution, sans appel d'offre, sans publicité. La cabane a été vidée et elle est utilisée par le garde régulièrement.

Philippe RICAUD, précise que c'est d'autant plus scandaleux que les associations et le gestionnaire se sont fait tirer les oreilles parce que la précédente commission d'attribution s'était passée dans de mauvaises conditions. Il n'est pas possible de reprocher aux autres ce que l'on fait soi-même. Et cela d'autant plus que la cabane qui est au nord n'est pas entretenue, et qu'il n'est pas prévu de la réattribuer, alors qu'elle pourrait tout à fait être l'objet d'un appel d'offre et qu'elle trouverait certainement un nouvel occupant, et donc un contributeur de plus à travers la redevance.

LA SALLE : Le cas de la cabane de Boeri n'a même pas été évoqué au conseil municipal.

Alexis BONNIN, concernant l'avenir de l'île aux Oiseaux et de l'ACLou, vous savez que le parc marin est sur le point d'être signé. Il est probable qu'il ait son mot à dire sur la gestion de l'île. Est-ce que vous avez mené des actions en ce sens ?

Philippe RICAUD, c'est une nébuleuse difficile à cerner, surtout depuis que l'équipe missionnée pour le constituer a été dissoute. Nous avons pris contact avec madame LITAYE. Nous avons été assuré que les prérogatives de gestion du parc marin n'iraient pas sur l'île aux Oiseaux, sachant qu'il y a une limite très subtile à définir entre la compétence du parc et celle

du Conservatoire du littoral, puisque nos cabanes sont en parti situées sur le domaine public maritime. Nous avons entendu des choses invraisemblables, mais tu étais présent aux réunions de discussion relatives au mouillage des bateaux... marguerites, interdictions etc... A mon sens, il y avait une vraie volonté, dans le projet de parc marin, de ne pas parler de l'île. Je sais qu'il y a eu des problèmes entre le parc marin et le Conservatoire du littoral.

LA SALLE, étant pêcheur et pour avoir participé à pas mal de discussions, il est évident que l'île fera partie des préoccupations du parc marin. Cependant, il est peu probable que les associations aient un rôle à jouer. Le parc marin se moque des associations.

Philippe RICAUD, quoiqu'il en soit, il serait aberrant de penser qu'après tout le travail qui a été fait par le Conservatoire et biotope, le parc marin prenne la relève et nous impose des choses différentes de ce qui existe actuellement.

Thierry DUPUCH propose que la prochaine assemblée générale, pour 2014, ait lieu en été sur l'île aux Oiseaux, les marées des 13, 14 et 15 août étant particulièrement favorables à cette initiative.

Le principe est adopté à l'unanimité.

A vingt heures, l'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Philippe RICAUD lève la séance.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé procès verbal signé par le Vice-Président et le Secrétaire.

Pour le Président Jean DUBROUS,
Le Vice-Président

Le Secrétaire

Philippe RICAUD

Nelly CAZIS